



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

police municipale

Question écrite n° 102897

Texte de la question

M. Joël Giraud appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le statut de la police municipale. En effet l'évolution des agents ayant le statut de policier municipal est significative, soit plus de 20 % depuis 2010. L'évolution de leur équipement en armes à feu, pistolets à impulsion électronique et « lanceurs de balles » est croissante aussi. Sur le terrain par contre il est fait un constat de diminution de la présence de la police nationale et de la gendarmerie. En règle générale tous les élus des collectivités locales plus ou moins importantes ont doublé leur équipement de systèmes de vidéo projection. L'installation de ces équipements est extensive depuis les attentats. De ce fait les élus assument leur obligation de tranquillité publique. L'État a le devoir de gérer la sécurité et l'ordre public. C'est pourquoi il souhaiterait connaître la doctrine claire qu'il peut lui fournir sur le principe de complémentarité de l'action de la police municipale aux forces de police de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102897

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 février 2017](#), page 1429

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)